



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 8 décembre 2005 — N° 196

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le décret n° 994-2005 concernant l'entrée en vigueur des Conventions complémentaires n^{os} 2 et 3 à la Convention du Nord-Est québécois ;
(Dépôt n° 2473-20051208)

Les rapports annuels 2004-2005 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux suivantes :

- Chaudière-Appalaches ;
(Dépôt n° 2474-20051208)
- Montréal ;
(Dépôt n° 2475-20051208)
- Estrie ;
(Dépôt n° 2476-20051208)

Le rapport annuel de gestion de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.
(Dépôt n° 2477-20051208)

8 décembre 2005

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude du rapport annuel de gestion 2004-2005 de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de Lanaudière soit déferée à la Commission des affaires sociales ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dépose :

Des amendements au projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2478-20051208)

Dépôts de rapports de commissions

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 6 et 7 décembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 121 Loi modifiant la Loi sur les mines

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2479-20051208)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

8 décembre 2005

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 7 décembre 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 226 Loi concernant la Municipalité de Sacré-Cœur

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2480-20051208)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 7 décembre 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 235 Loi concernant la Ville de Trois-Rivières

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2481-20051208)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 7 décembre 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 237 Loi concernant la Municipalité de Saint-Donat

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2482-20051208)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 7 décembre 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 240 Loi concernant la Ville de Chandler

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2483-20051208)

Le rapport est adopté.

8 décembre 2005

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 7 décembre 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 241 Loi concernant la Ville de Grande-Rivière

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2484-20051208)

Le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

Mme Houda-Pepin (La Pinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 200 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés.

(Dépôt n° 2485-20051208)

Mme Perreault (Chauveau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par M. François Dorion, de Québec, concernant le versement d'une pension annuelle de 35 000 \$.

(Dépôt n° 2486-20051208)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. St-André (L'Assomption) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 33 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.

(Dépôt n° 2487-20051208)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Leblanc (Beauce-Sud) dépose :

8 décembre 2005

L'extrait d'une pétition, signée par 3 037 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement de l'organisme La Croisée des chemins.

(Dépôt n° 2488-20051208)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bernier (Montmorency) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 114 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la consommation d'alcool dans les relais de motoneiges.

(Dépôt n° 2489-20051208)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le mercredi 7 décembre 2005, sur la motion de M. Béchard, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, proposant l'adoption du projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **198** en annexe)

Pour : **63** Contre : **33** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 68 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

8 décembre 2005

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable.

Motions sans préavis

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) présente une motion concernant les émissions de gaz à effet de serre ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Caron (Terrebonne) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le courage et la persévérance de Mme Judith Doyon qui a marché pendant cinq mois et demi, 5 313 kilomètres, de Vancouver à Québec, afin d'amasser des fonds pour le programme Grande Marelle de la YWCA, seul programme de prévention de l'itinérance et de réinsertion sociale pour femmes à Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Gaudet (Maskinongé) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite M. Maxime Bouchard pour avoir paraphé une entente avec les Mets de New York le 23 août dernier et avoir été fait citoyen d'honneur de la ville de Louiseville en novembre 2005 ;

8 décembre 2005

QUE l'Assemblée souligne également le courage et la détermination dont il a fait preuve au cours de sa jeune carrière.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 134, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 133, Loi modifiant l'article 1974 du Code civil ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Lessard, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, soit adopté.

8 décembre 2005

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 135 est adopté.

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 131 est adopté.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 130, Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Puis M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 130 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude de deux amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

Les amendements de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, au projet de loi n° 130 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 130, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

2006

8 décembre 2005

Le débat se poursuit sur la motion proposant l'adoption du projet de loi n° 130.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 130 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 129, Loi modifiant la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

À 13 h 15 M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption du principe

Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, propose que le principe du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

8 décembre 2005

À la fin de son intervention, M. Valois (Joliette) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans quatre mois ».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle elle a réuni les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report : 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Valois (Joliette).

À 17 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 02.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de report présentée par M. Valois (Joliette).

Au cours du débat, M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat sur la motion de report présentée par M. Valois (Joliette).

8 décembre 2005

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, M. Gautrin, ministre délégué au Gouvernement en ligne, retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **199** en annexe)

Pour: **28** Contre: **56** Abstention: **0**

Le débat se poursuit sur la motion de report présentée par M. Valois (Joliette).

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Tomassi (LaFontaine) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Tomassi (LaFontaine) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Tomassi (LaFontaine) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **200** en annexe)

Pour: **30** Contre: **55** Abstention: **0**

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, proposant que le principe du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, soit maintenant adopté.

8 décembre 2005

À la fin de son intervention, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) propose l'ajournement du débat.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, demande une directive concernant la recevabilité d'une motion d'ajournement du débat présentée au cours de l'adoption du principe alors qu'une motion d'ajournement du débat a été présentée lors du débat sur la motion de report tenu au cours de la même séance.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'ajournement du débat est recevable. Selon l'article 100 du Règlement, une motion d'ajournement du débat peut être proposée pour chaque débat. Ainsi, le fait que l'on ait proposé une motion d'ajournement du débat lors de la motion de report n'empêche pas que l'on puisse présenter une motion d'ajournement du débat lors de la reprise du débat sur l'adoption du principe du projet de loi.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion d'ajournement est adoptée.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 9 décembre 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 23 h 48, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 9 décembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET

2010

8 décembre 2005

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, proposant l'adoption du projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel :

(Vote n° 198)

POUR - 63

Auclair	Corbeil	Houda-Pepin	Mulcair
Audet	Couillard	James	Normandeau
Bachand	Courchesne	Jérôme-Forget	Ouimet
Beauchamp	Delisle	Kelley	Paquet
Béchar	Descoteaux	Lafrenière	Paquin
Bergman	Després	L'Écuyer	Pelletier
Bernard	Dubuc	Légaré	Perreault
Bernier	Dumont	Legault	Picard
Blackburn	Dupuis	<i>[Chambly]</i>	Reid
Boulet	Fournier	Lessard	Rioux
Charest	Gabias	Loiselle	Théberge
<i>[Matane]</i>	Gaudet	MacMillan	Thériault
Charest	Gauthier	Marcoux	<i>[Anjou]</i>
<i>[Sherbrooke]</i>	Gautrin	Marsan	Tomassi
Charlebois	Grondin	Mercier	Vien
Cholette	Hamad	Moreau	Whissell
Copeman	Hamel	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

CONTRE - 33

Arseneau	Côté	Legendre	Robert
Beaudoin	Cousineau	Léger	Thériault
Bédard	Deslières	Lelièvre	<i>[Masson]</i>
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lemieux	Tremblay
Bouchard	Dufour	Maltais	Turp
<i>[Vachon]</i>	Harel	Morin	Valois
Bourdeau	Jutras	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Caron	Lefebvre	Papineau	
Champagne	Legault	Pinard	
Charbonneau	<i>[Rousseau]</i>	Richard	

8 décembre 2005

Sur la motion de M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, proposant l'ajournement du débat sur la motion de report présentée par M. Valois (Joliette) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance :

(Vote n° 199)

POUR - 28

Arseneau	Charbonneau	Harel	Papineau
Beaudoin	Charest	Legendre	Pinard
Bédard	<i>[Rimouski]</i>	Léger	Richard
Bertrand	Côté	Lelièvre	Robert
Bouchard	Deslières	Lemieux	Tremblay
<i>[Vachon]</i>	Dionne-Marsolais	Maltais	Turp
Caron	Doyer	Morin	Valois
Champagne	Grondin	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	

CONTRE - 56

Auclair	Corbeil	James	Mulcair
Audet	Couillard	Kelley	Normandeau
Bachand	Delisle	Lafrenière	Ouimet
Béchar	Descoteaux	L'Écuyer	Paquet
Bergman	Després	Legault	Paquin
Bernard	Dubuc	<i>[Chambly]</i>	Pelletier
Bernier	Dupuis	Lessard	Perreault
Blackburn	Fournier	Loiselle	Reid
Boulet	Gabias	MacMillan	Rioux
Brodeur	Gaudet	Marcoux	Théberge
Charest	Gauthier	Marsan	Thériault
<i>[Matane]</i>	Gautrin	Mercier	<i>[Anjou]</i>
Charlebois	Hamad	Moreau	Tomassi
Cholette	Hamel	Morin	Vien
Copeman	Houda-Pepin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell

8 décembre 2005

Sur la motion de report présentée par M. Valois (Joliette) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance :

(Vote n° 200)

POUR - 30

Arseneau	Charest	Legendre	Richard
Beaudoin	<i>[Rimouski]</i>	Léger	Robert
Bédard	Côté	Lelièvre	Tremblay
Bertrand	Cousineau	Lemieux	Turp
Bouchard	Deslières	Maltais	Valois
<i>[Vachon]</i>	Dionne-Marsolais	Morin	Vermette
Caron	Doyer	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	
Champagne	Grondin	Papineau	
Charbonneau	Harel	Pinard	

CONTRE - 55

Auclair	Corbeil	James	Normandeau
Audet	Couillard	Kelley	Ouimet
Bachand	Delisle	Lafrenière	Paquet
Béchar	Descoteaux	L'Écuyer	Paquin
Bergman	Després	Legault	Pelletier
Bernard	Dubuc	<i>[Chambly]</i>	Perreault
Bernier	Dupuis	Loiselle	Reid
Blackburn	Fournier	MacMillan	Rioux
Boulet	Gabias	Marcoux	Théberge
Brodeur	Gaudet	Marsan	Thériault
Charest	Gauthier	Mercier	<i>[Anjou]</i>
<i>[Matane]</i>	Gautrin	Moreau	Tomassi
Charlebois	Hamad	Morin	Vien
Cholette	Hamel	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell
Copeman	Houda-Pepin	Mulcair	